

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

Présents:

Monsieur Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, Mme Brigitte PARAT, M. Jean COPPIN, Mme Elisabeth MASQUELIER, Mme Michèle SAUNOIS, Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, M. Jean-Pierre BAES, Mme Paulette LIARD, Mme Anne-Marie FOROBERT, M. Christian BONNY, Mme Fatiha CHEBAH, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK, M. Gérard DUBREUIL, M. Jean-Claude PLANQUE, Mme Sandrine ROUSSEL, M. Mohamed KIDARI, M. Jacques BOURREZ, M. Eric BONNEFOY, Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO

Excusés ayant donné pouvoir de les représenter:

M. André AVINEE (a donné pouvoir à M. BONNY), Mme Béatrice LORIDAN (a donné pouvoir à Mme VUYLSTEKE) M. Mohamed MANSOUR (a donné pouvoir à M. RONDELAERE, Maire) ,Mlle Sandrine HILTCHER (a donné pouvoir à M.BONNEFOY)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

Le Directeur Général des Services donne lecture du procès verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 30 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur le Maire présente ses condoléances à Madame VOITURIEZ pour le décès de son père survenu le 10 octobre 2009.

Un point est fait sur la participation de la Ville au dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence hivernal.

Afin de favoriser l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS a proposé l'attribution de quelques appartements situés à la résidence Salengro.

L'Etat indemniser la Ville pour la mise en place de ce dispositif.

Par ailleurs, un bilan est dressé de « l'activité » du centre de vaccination de Loos. A ce jour, 2 554 personnes s'y sont fait vacciner.

Enfin, Monsieur BOURREZ informe le Conseil de la naissance de son 16ème petit-enfant: Arthur.

ARRETES

Il est donné lecture des arrêtés suivants, pris depuis la précédente séance du Conseil Municipal:

- Acceptation des conclusions de l'expertise suite au sinistre survenu le 29 Janvier 2009 rue Galilée
- Mission de contrôle technique pour l'extension du secteur pétanque du complexe sportif Henri Gomanne
- Marché de fournitures en jouets destinés aux élèves des écoles maternelles de la ville
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'extension pétanque du complexe sportif Henri Gomanne
- Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du secteur pétanque du complexe Henri Gomanne
- Ouverture d'une convention de crédit de trésorerie de 2 000 000 € avec Dexia Crédit Local
- Remplacement d'un membre nommé du Conseil d'Administration du C.C.A.S

- Mission de contrôle technique pour la confortation et l'embellissement de l'Eglise Notre Dame de Grâce
- Marché de prestations de services en transports
- Marché de fournitures en papeterie
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la confortation et l'embellissement de l'Eglise Notre Dame de Grâce
- Autorisation d'ester en justice
- Règlement de frais et d'honoraires

RETRAIT DE DELEGATION A UN ADJOINT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par arrêté du 10 décembre 2009, il a retiré la délégation consentie à Madame Brigitte PARAT, 6e adjoint, dans les domaines du logement social, la politique liée au logement, la vie et l'insertion des handicapés dans la ville et la politique de prévention de la toxicomanie.

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il a données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions* ».

Il convient de procéder à un vote à bulletin secret.

Madame PARAT précise que la décision de retrait de ses délégations a été prise suite à une prise de parole lors d'une rencontre privée des militants de son parti.

Elle reconnaît avoir sans doute été maladroite et avoir trop de caractère.

Son objectif reste le mieux vivre des citoyens et elle reste fidèle à ses valeurs. Elle exprime son besoin d'être utile sur un territoire plus vaste que celui de la seule ville de Loos.

Madame PARAT précise avoir horreur du rapport de force pour le rapport de force, elle est une femme libre. C'est pour ces raisons qu'elle a adressé ce jour sa lettre de démission de son poste d'adjoint à Monsieur le Préfet.

Monsieur BRULOIS exprime qu'il s'agit là d'un instant solennel, difficile et sans précédent dans l'histoire de Loos. Le groupe majoritaire manifeste son soutien à Monsieur le Maire.

Monsieur BOURREZ dit qu'il comprend ce que vit Madame PARAT. Selon lui, Madame PARAT est une femme de tête et Monsieur le Maire ne pouvait le supporter. Même si son groupe ne partage pas les mêmes idées que Madame PARAT, il la soutient.

Madame VOITURIEZ rappelle que lors de la campagne électorale de mars 2008 Monsieur RONDELAERE avait placé Madame PARAT en seconde position de la liste. Or, une fois les élections passées, Madame PARAT s'est « retrouvée » 6e adjoint, ce que le groupe des Républicains Loossois de Progrès n'avait pas compris.

Elle souligne par ailleurs le travail important semble-t-il accompli par Madame PARAT.

Madame VOITURIEZ fait part de son souhait de connaître les motivations de Monsieur le Maire qui l'ayant amené à décider du retrait des délégations, car son groupe ne peut pas voter sans connaître ces fondements.

Monsieur MUNRO rappelle qu'il s'agit d'un fait grave et rare. Il estime qu'il est difficile de comprendre les raisons de ce retrait.

Monsieur le Maire s'accorde pour dire qu'il s'agit effectivement d'un sujet exceptionnel et grave. La notoire dégradation des relations avec Madame PARAT nuit au bon fonctionnement de l'administration municipale qui n'oeuvre plus dans la sérénité.

Monsieur le Maire souligne que même la presse s'est fait l'écho de sa perte de confiance envers son 6ème adjoint.

Il explique avoir constaté avec tristesse au fil des jours être devenu le bouc émissaire des frustrations électorales de Madame PARAT ainsi qu'un obstacle à ses ambitions.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est responsable d'un groupe et il se devait de mettre fin à ces tensions. Il a reçu à trois reprises Madame PARAT qui n'a cessé de répéter que tout allait bien. Par ailleurs, Madame PARAT n'a pas respecté les règles de la collégialité.

La confiance ayant été rompue, ce qui nuit au bon fonctionnement de l'administration, Monsieur le Maire dit avoir été contraint de prendre la décision de lui retirer les délégations d'adjoint de Madame PARAT.

Monsieur le Maire précise que le vote se déroule à bulletins secrets.

Madame PARAT prend la parole pour rappeler qu'elle a déposé sa démission auprès du Préfet. Si l'on procède au vote, cela démontre selon elle qu'il ne s'agit que d'une question de personne et d'une intention de lui nuire.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas de preuve du dépôt de sa lettre de démission ni même reçu une copie de ce courrier et que selon les textes celle-ci ne sera effective qu'à compter de son acceptation par le Préfet.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque responsable de groupe est appelé pour procéder au dépouillement.

Résultats: 33 bulletins trouvés dans l'urne

21 voix pour le retrait des fonctions d'adjoint à Mme PARAT

8 voix contre

4 abstentions

RAPPORT D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activités de Lille Métropole Communauté Urbaine doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire du rapport complet des activités 2008 de Lille Métropole Communauté Urbaine et du compte administratif.

Monsieur BOURREZ précise qu'il n'a pas reçu le compte administratif.

Adopté par 29 voix pour
3 voix contre
Madame PARAT n'a pas pris part au vote

TRANCHE II DU FISAC

Monsieur VERDONCK explique que la 1^{ère} tranche du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce s'est terminée début d'année 2009.

Depuis, la seconde tranche du FISAC est en préparation, et il est prévu que les actions débutent dès le début de l'année 2010.

Ce programme a été validé par le comité de pilotage du FISAC, composé des différents partenaires du projet :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole,
La Chambre de Métiers du Nord,
Lille Métropole Communauté Urbaine,
Le Conseil Général du Nord ;
Le Conseil Régional Nord Pas de Calais,
La Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (Etat),
L'Union Commerciale Loossoise,
La Ville de Loos.

Ce programme s'articule autour de 5 axes de réflexion, et se décompose en 20 actions, qui ont été développées au cours de la commission finances du 9 décembre 2009.

Monsieur BOURREZ précise que son groupe est favorable depuis longtemps à la promotion du commerce et de l'artisanat local.

L'interlocuteur principal du FISAC est l'Union des Commerçants et Artisans Loossois, or cela pose problème selon Monsieur BOURREZ car l'UCAL n'a plus d'existence légale.

Il souligne par ailleurs le problème de l'animateur FISAC dont l'efficacité du travail est remise en question.

Il propose qu'on remette à plus tard l'examen de cette délibération, lorsque la situation de l'UCAL sera régularisée.

Madame VOITURIEZ précise que son groupe votera pour cette délibération car il est indispensable de soutenir le commerce local.

Elle estime néanmoins qu'il y a des manquements dans la première phase et que, selon une enquête réalisée par l'association Loos pour Tous auprès des commerçants, l'animateur FISAC ne mène pas ses actions à bien.

Une réflexion est à mener selon elle sur la qualité de son travail, d'autant que selon elle le salaire de Mr I Seck serait assez conséquent.

Par ailleurs, elle estime que le local de l'animateur, situé rue Salengro, n'est pas connu des commerçants.

Monsieur MUNRO pense qu'il est difficile de mesurer l'efficacité du programme FISAC. Une réflexion de fond est à engager sur le commerce de proximité.

Il regrette par ailleurs que l'on pense toujours en « tout voiture » par le développement de parkings ou la création de la zone bleue, alors que les modes de déplacement à pied ou à vélo devraient être davantage encouragés.

Adopté par 29 voix pour
3 abstentions
Madame PARAT ne prend pas part au vote

PROGRAMMATION 2010 DU CUCS

Monsieur COPPIN expose qu'un certain nombre d'actions, nouvelles ou reconduites, sont envisagées dans le cadre du nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ces actions sont envisagées suite à la validation du Programme Urbain de Cohésion Sociale, contenu dans le CUCS qui a été signé avec l'État en 2007.

Pour 2010, plusieurs actions sont envisagées et seront exécutées en fonction des accords et participation financière de l'État.

Monsieur BOURREZ précise que son groupe s'abstiendra car il n'a pas été associé à ces actions.

Madame VOITURIEZ estime que le quartier des Oliveaux est davantage au centre des préoccupations, au détriment des quartiers Kiener et Schuman par exemple.

Elle souhaite être plus associée aux actions menées et en avoir également un compte rendu précis.

Monsieur MUNRO votera pour cette délibération car de nombreuses actions sont intéressantes selon lui.

Adopté par 26 voix pour
6 abstentions
Madame PARAT ne prend pas part au vote

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE

Madame MASQUELIER précise que le contrat enfance signé entre la Ville de LOOS et la C.A.F. de LILLE en 1998 a donné lieu à la création ou développement des structures suivantes :

- La halte-garderie du square
- Le relais assistantes maternelles
- Le lieu d'accueil parents-enfants
- La coordination petite-enfance
- Les garderies périscolaires maternelles
- La halte-garderie de la cité (extension du nombre d'heures)
- La crèche (5 places supplémentaires)

Ce contrat fait l'objet de renouvellements depuis cette époque. La question est aujourd'hui posée de sa prolongation avec ou sans actions nouvelles étant entendu que le non-renouvellement de ce dispositif interromprait les financements attribués à ce titre par la C.A.F

Les besoins actuels ne justifient pas la création de structures nouvelles d'autant que la politique de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales se veut restrictive en matière de financements.

Les actions quantitatives ne sont plus agréées et dans le domaine de l'accueil collectif, par exemple, les financements vont se limiter aux prix plafonds de la CNAF, eux mêmes inférieurs aux prix moyens constatés en France pour ces établissements.

Au vu de ces éléments, il est proposé de reconduire le contrat enfance sans développement d'actions nouvelles.

Le financement prévisionnel serait, en moyenne, de l'ordre de 120 000€ et viendrait compléter les prestations de service ordinaires versées à chaque structure petite enfance.

Adopté par 32 voix pour
Madame PARAT ne prend pas part au vote

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 10 juin 2009, le Conseil Municipal de Loos émettait un avis favorable sur le dossier avant projet de l'opération « Nice Cannes » pour le renouvellement urbain du quartier de Lille Sud qui avait été soumis à enquête publique du 27 avril au 27 mai 2009.

Outre les travaux de requalification de la rue Jules Vallès en une large promenade plantée et la création de nouvelles voiries, il est également envisagé, à Loos, de créer un nouveau programme de logements sur le terrain de football Anquetil.

Propriété de la Ville de Lille, cet équipement sportif, situé rue Jules Vallès à Loos, est classé au PLU en UG, zone d'activités diversifiées (bureau, commerces, services).

Afin de permettre la création d'une opération d'environ 112 logements la modification du PLU est nécessaire.

L'autorisation du Conseil Municipal est sollicitée afin de permettre à Monsieur le Maire de saisir LMCU d'une demande de modification du zonage applicable au terrain Anquetil permettant de mener à bien ce projet.

Monsieur BOURREZ estime que le secteur de Lille Sud et de l'Epi de Soil accumule les problèmes, notamment dus à la concentration de population dans des logements sociaux. Il regrette que le terrain de football Anquetil soit transformé en logements, il aurait préféré que ce soit en espace vert.

Monsieur DESAVOYE regrette que, lors du vote de la délibération sur l'opération Nice Cannes le 10 juin 2009, la construction d'une centaine de logements n'ait pas été évoquée. Son groupe souhaite que ce type de projet soit présenté dans son ensemble afin d'être plus lisible.

Monsieur le Maire précise que cela a été fait lors de la commission travaux du 17 septembre 2009, à laquelle Monsieur DESAVOYE était absent.

Adopté par 26 voix pour
6 voix contre
Madame PARAT ne prend pas part au vote

PLAN DE FINANCEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DU STADE HENRI VANDEWEGHE

Lors de sa séance du 10 juin dernier, le Conseil Municipal approuvait le principe de création d'un terrain de football synthétique au stade Henri Vandeweghe et d'élaboration de son plan de financement.

Sur la base du dossier Avant - Projet établi par le Cabinet Osmose, Maître d'œuvre, les précisions suivantes sont apportées : le coût prévisionnel de l'opération est de 901 735,00 € HT, le montant des travaux étant de 845 000,00 € HT.

La Région Nord Pas-de-Calais est susceptible de financer le projet à hauteur de 400 000,00 € HT.

Tels sont les termes d'un courrier de Monsieur PERCHERON, Président de la Région nous informant de la décision de la commission permanente en date du 5 octobre 2009. Une subvention à hauteur de 321 388,00 € HT pourrait nous être attribuée par le Département du Nord.

La participation financière de la ville de Loos au financement de ce projet d'équipement sportif serait de 180 347,00 €, limitée à 20% du montant total de l'opération.

Monsieur BOURREZ précise que ce terrain synthétique lui paraît être un beau projet mais il se demande si la subvention de la Région est assurée compte tenu des prochaines élections régionales.

Monsieur DESAVOYE émet la même interrogation.

Madame PARAT précise qu'elle était présente lors de la commission permanente du 5 octobre 2009 à la Région décidant de l'attribution de la subvention et que la somme pour le terrain synthétique a bien été inscrite au budget primitif régional.

Adopté par 30 voix pour
3 abstentions

ACTION DE LUTTE CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS

Afin de lutter contre la présence de logements indécents ou insalubres sur le territoire de notre ville, une convention a été signée avec la CAF de Lille le 9 septembre 2005.

L'objectif de cette action partenariale était de repérer les logements en location situés sur le territoire de LOOS ne respectant pas les critères de décence, d'accompagner leurs occupants et d'inciter les propriétaires bailleurs concernés à les mettre en conformité.

Concrètement, les services de la CAF et de la ville unissent leurs moyens afin de recenser les logements concernés non seulement à partir des signalements effectués en Mairie mais aussi au travers des enquêtes menées systématiquement auprès de tout nouveau bénéficiaire de l'allocation logement .

En cas de suspicion d'indécence du logement, un technicien du PACT Métropole, association agissant pour le compte de la ville, procède à une visite diagnostic donnant lieu à un rapport.

Si celui-ci confirme l'état d'indécence du logement, une intervention est effectuée par le PACT auprès du propriétaire pour la réalisation de travaux dans un délai imparti et la CAF peut suspendre le versement des allocations logements en tiers payant.

Dans l'hypothèse où le PACT constate un ou plusieurs foyers d'insalubrité au sein du logement, un rapport convient d'être établi soit par un agent assermenté de la Police Municipale en cas d'infraction au RSD, soit par un technicien de la DDASS si l'insalubrité du logement est telle qu'elle nécessite une interdiction d'habiter.

Une mise en demeure d'exécution de travaux est alors adressée au propriétaire et, là encore, le versement des allocations logement au propriétaire du logement peut être suspendu par la CAF.

Le bilan de l'action engagée fin 2005 est plutôt satisfaisant.

Le nombre de situations d'insalubrité étant relativement important, la procédure de traitement des dossiers mise en place en 2005 pourrait être améliorée. Après un diagnostic de premier niveau par la police municipale permettant une intervention dans des délais plus courts auprès du propriétaire en cas d'insalubrité, un diagnostic de second niveau serait réalisé par le PACT Métropole.

Cette association réaliserait alors une étude technique plus fine et détaillée et accompagnerait le propriétaire pour la réalisation de ces travaux (conseil technique, recherche de financements).

Par ailleurs, la CAF pourrait nous allouer une participation financière de 150 Euros pour chaque diagnostic de second niveau réalisé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la signature :

- d'une nouvelle convention avec la CAF marquant notre volonté de poursuivre l'action engagée et modifiant la procédure de traitement des dossiers dans les conditions précitées,
- d'une convention spécifique relative au financement des diagnostics travaux dans le cadre du dispositif de lutte contre l'indécence,
- d'une convention avec le PACT Métropole, association à laquelle nous allouons une subvention de fonctionnement de 4500 euros pour l'année 2010.

Monsieur BOURREZ reconnaît que certains logements indécents sont une atteinte à la dignité humaine et il convient de les dénoncer sans hypocrisie. En revanche, il se pose des questions sur le mode d'attribution des logements sociaux.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la ville contre les marchands de sommeil et souligne que l'accès au logement social est régit par des normes, l'examen du dossier et l'octroi du logement se faisant en commission d'attribution.

Adopté par 29 voix pour
3 abstentions
Madame PARAT ne prend pas part au vote

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR L'ANNEE 2010

Monsieur CASSAR expose que, depuis 2004, le recensement population est annuel pour les villes de plus de 10 000 habitants.

Comme en 2009, tous les Loossois ne seront pas recensés mais seulement les habitants de 8% des logements déterminés par l'INSEE et disséminés sur la commune selon des caractéristiques particulières.

Une équipe de 4 agents se partagera le recensement, chaque agent recensant un maximum de 200 logements.

Un coordonnateur et un coordonnateur adjoint préparent la collecte, encadrent les agents recenseurs, préparent et finalisent le retour des questionnaires en fin de collecte.

Selon les textes, le Maire rémunère ces agents.

Il est proposé une rémunération brute identique par agent recenseur de 900€ et 400€ pour chacun de ces coordonnateurs.

Adopté par 32 voix pour
Madame PARAT ne prend pas part au vote

AUTORISATION PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut par délibération du Conseil Municipal être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Le total des crédits ouverts en 2009 au compte 20 (immobilisations incorporelles) fut de 241 080 €, au compte 21 (immobilisations corporelles) de 3 218 989 €, au chapitre 907 (requalification rue J.Vallès) de 141 833€ et au chapitre 908 (dépositaire Delory) de 617 440€.

Monsieur le Maire sollicite donc, de l'assemblée le bénéfice de ces dispositions dans la limite de 60 270 € pour le compte 20, de 804 747 € pour le compte 21, de 35 458 € pour le chapitre 907 et de 154 360 € pour le chapitre 908.

Adopté par 32 voix pour
Madame PARAT ne prend pas part au vote

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

M.Verdonck indique que le DOB va être présenté sur grand écran afin que chaque conseiller et le public présents puissent mieux suivre la présentation.

1) Dans un premier temps, un état des lieux de la conjoncture économique est dressé. M.Verdonck fait état d'un contexte international morose avec pour la France un PIB légèrement positif en 2010(+1,2%), une inflation modérée, une progression de la consommation privée mesurée, un investissement productif en difficulté et un taux directeur de la BCE très bas.

L'évolution de l'emploi en France reste particulièrement inquiétante.

Malheureusement, la situation dans les mois à venir ne devrait pas s'améliorer en raison de la faible croissance du PIB.

2) Dans un second temps, M.Verdonck décrit, dans le cadre du projet de loi de Finances 2010 :

L'évolution des concours financiers de l'Etat:

La progression des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales , en incluant le FCTVA , est comparable à l'inflation prévisionnelle (+1,2%).

Mais, l'indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne sera basée que sur la moitié de l'inflation et la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) sera reportée sur 2011.

Par ailleurs, les compensations d'exonérations enregistrent une baisse de 3,6% soit 120 000 € sur 2 ans.

Enfin, la dotation de développement urbain (DDU) sera reconduite sur 2010.Cette dotation non pérenne n'est octroyée qu'en fonction des opportunités. Elle est notifiée toujours très tardivement avec la production impérative d'un projet dans des délais extrêmement courts.

...ainsi que les diverses mesures fiscales envisagées :

La réforme de la taxe professionnelle (TP) : Il est à craindre que cette diminution de ressources n'entraîne un écrêtement des reversements pour les communes passées en taxe professionnelle unique comme la Ville de Loos.

Les bases cadastrales sont revalorisées de 1,2%

La taxe carbone : le coût de cette mesure pour l'ensemble des collectivités locales françaises est estimé à 160 millions d'euros dont 90 à charge des communes (dépenses en combustibles et carburants). Pour la ville de Loos, ce coût est estimé à 24 000 €.

3) Pour informer le Conseil Municipal de l'ordre de grandeur des volumes qui seront discutés lors du vote du budget, M.Verdonck propose un résumé succinct des résultats provisoires financiers de l'exercice 2009 qui seront officialisés lors du compte administratif. Sont ensuite abordées les principales réalisations de l'exercice tant au niveau des études que des travaux.

M.Verdonck rappelle que le financement des investissements 2009 s'est réalisé sans emprunt. Ainsi, le ratio d'endettement par habitant s'avère modéré et notre capacité de désendettement reste intacte.

Enfin sur la fiscalité, M.Verdonck annonce l'augmentation des bases de 1,2% permettra une augmentation du produit des centimes d'environ 91 000 €. De plus, il est envisagé sur 2010 une augmentation des taux de 1%, ce qui abondera les recettes de l'ordre de 77 000 €.

4) Enfin, M.Verdonck aborde les grandes lignes du budget 2010, en soulignant le contexte particulièrement difficile qui impacte sur ce dernier. Le BP 2010 sera donc caractérisé par une augmentation modérée des dépenses globales de fonctionnement (+1,5%) et une hausse limitée des recettes de fonctionnement (+0,7% hors fiscalité).

C'est pourquoi, les investissements 2010 resteront basés essentiellement sur le renouvellement de matériel, l'entretien de notre patrimoine, le lancement d'études et quelques investissements d'envergure.

Monsieur BRULOIS précise que le DOB est un moment fort de la vie municipale. Le premier adjoint a bien expliqué le contexte difficile: une forte crise économique, un taux de chômage de plus de 9% et plus de 2 600 000 Français sans emploi.

A ces difficultés s'ajoute une attaque contre la démocratie avec la réforme des collectivités territoriales engagée par le Gouvernement.

La Ville de Loos soutient l'économie locale tout en maintenant un service public de qualité au plus près des citoyens. L'objectif du groupe majoritaire est d'améliorer le quotidien des Loossois et de rendre la ville toujours plus agréable.

Monsieur BOURREZ estime que l'on ne peut pas comparer le ratio de l'endettement par habitant de Loos avec les villes de la strate située entre 20 000 et 50 000 habitants car Loos dépasse à peine les 20 000 habitants. Selon lui, Loos est une ville pauvre. Il estime que la réforme des collectivités locales ne va pas assez loin dans sa volonté de reconcentration, il revient sur le FISAC, évoque la zone bleue, fait un rappel de la hausse des impôts et s'insurge contre celle qui est annoncée, critique le dérapage de la masse salariale, l'augmentation des charges de gestion. Il critique le choix du photovoltaïque qui n'est pas rentable, il voudrait qu'on réduise les dépenses de fonctionnement, ne pas augmenter les impôts pour investir plus, enfin il souligne l'intérêt qu'il y aurait à ce que des bancs publics soient installés pour les personnes âgées.

Madame VOITURIEZ apprécie l'évolution positive dans la présentation du DOB (écran, camemberts). Le problème à son sens c'est qu'il manque une vision à plus long terme. Elle demande à avoir un plan pluriannuel d'actions allant jusqu'à la fin du mandat actuel reprenant les engagements électoraux de la liste majoritaire, regrette que les tendances

2010 ne soient pas plus développées, elle souhaite que le projet de requalification de l'axe Foch-Potié ainsi que celui de réaménagement de la place Jean Jaurès soient repris dans le DOB.

Elle demande à ce que les études réalisées soient répertoriées (notamment le programme « Nice-Cannes ») afin d'avoir une vue d'ensemble et qu'elles soient consultables, constate que les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter un peu et parallèlement aux dépenses par contre les recettes d'investissement se tarissent, estime que ces recettes d'investissement estimées à 3,5Millions d'euros sont correctes pour une action significative, rappelle les exigences de l'agenda 21 qu'elle appelle de ses vœux, conclue que Loos est une ville pauvre mais qu'il faut donc investir, avoir une politique sociale forte et face à la réforme des collectivités locales il convient d'anticiper les dépenses d'investissement pour bénéficier des subventions qui vont bientôt se tarir

Monsieur MUNRO trouve également que la nouvelle présentation permet une plus grande compréhension, il souhaite une programmation pluriannuelle des dépenses liées aux engagements électoraux, estime qu'il ne faut pas être systématiquement pessimiste face à cette crise financière s'affirme contre la Droite mais aussi contre une certaine Gauche qui s'est un peu trop convertie au libéralisme, souhaite que soit réactivé le réaménagement de la place Jean Jaurès. Il conclut en estimant le budget trop attentiste et prudent, il souhaiterait que la Ville engage une politique plus interventionniste en matière d'aide sociale et d'écologie.

DECISION MODIFICATIVE

En raison des réajustements comptables, il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits. Monsieur le Maire propose d'abonder les comptes suivants :

- En investissement: reconstruction du dépositaire du cimetière Delory / étude et travaux de façade du théâtre
- En fonctionnement: rémunération de personnel non titulaire

Adopté par 29 voix pour
3 abstentions
Madame PARAT ne prend pas part au vote

EXCEDENT RME – RECETTE COMPLEMENTAIRE

Par délibération du 30 septembre 2009, le Conseil Municipal avait adopté les comptes de la régie municipale d'électricité et affecté l'excédent comptable de l'exercice 2008 à la Ville de Loos. Ce montant s'élevait à 513 000€.

Une somme complémentaire de 971,07€ a été octroyée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter sur ce complément de recette.

Adopté à l'unanimité
Madame PARAT ne prend pas part au vote

DISSOLUTION DU CISPD

Monsieur le Maire explique que les diverses séances de travail du bureau du Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance ont mis en évidence les disparités existantes entre les communes membres.

Par conséquent, lors de la réunion de bureau du 5 novembre 2009, il a été proposé la dissolution du dispositif.

Dans ce cadre, une réflexion est entamée avec les villes d'Haubourdin et d'Emmerin pour poursuivre des actions communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la dissolution du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance dit de la Porte des Weppes.

Monsieur BOURREZ précise que son groupe a dénoncé l'inutilité du CISPD dès le début. Il est donc favorable à sa dissolution.

Madame VOITURIEZ reconnaît qu'il doit être difficile de travailler à 8 communes bien différentes les unes des autres.

Monsieur MUNRO demande quand sera établie la nouvelle constitution du CISPD à 3 communes et comment la continuité des actions sera assurée jusque là.

Monsieur le Maire estime que le CISPD est loin d'être inutile car il a permis la mise en place de permanences d'aide aux victimes, un protocole d'accueil des mineurs, une recherche d'action sur la fonction parentale, une guide pratique « sécurité ensemble », des actions sécurité routière, la mise en place de deux cinémomètres ainsi que des modules de formation des élus.

Adopté par 32 voix pour
Madame PARAT ne prend pas part au vote

CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose pour assurer le bon fonctionnement des services l'inscription de nouveaux postes au tableau des effectifs.

Ces créations prendraient effet au 1^{er} janvier 2010:

Filière Technique : 1 poste d'ingénieur principal

Filière animation : 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Ces postes seraient dotés de l'échelonnement indiciaire et de la durée de carrière définis par les statuts des cadres d'emplois respectifs concernés.

Adopté par 29 voix pour
3 abstentions
Madame PARAT ne prend pas part au vote

QUESTIONS ORALES

Compte tenu de l'heure tardive, Madame VOITURIEZ précise qu'elle posera ses questions lors du prochain Conseil Municipal.

Il est répondu aux questions de Monsieur BOURREZ:

- le courrier signifiant à l'UCAL qu'une subvention avait été votée a été envoyé à la dernière présidente, à charge pour elle de le transmettre aux membres du conseil d'administration.
- les interlocuteurs habilités dans les discussions au sujet du FISAC sont les membres du conseil d'administration de l'UCAL
- les subventions pour le FISAC sont de 40% au lieu de 50% en l'absence de président de l'UCAL

Monsieur MUNRO pose une question sur le local du Secours Populaire et une sur l'agenda 21.

Il lui est répondu que l'aide sociale est gérée par le CCAS. Par ailleurs, la Solidarité Populaire Loossoise fait une oeuvre remarquable.

La Ville ne possède pas de locaux adéquats pour accueillir le Secours Populaire. La Ville n'est pas à même de répondre à toutes les demandes, aussi généreux soient les buts poursuivis.

Concernant l'agenda 21, il va se mettre en place en 2010.

